



Compte Rendu du CA de l'UL du 16/12/2014 par les représentants des BIATSS SNPTES – A&I UNSA

Le CA débute à 9h15

Procurations : 7

1. Informations du Président et du Vice-Président

Le Président ouvre le CA en évoquant l'envahissement du rez-de-chaussée par des manifestants. Des vigiles ont été bousculés. Si les manifestants décident d'envahir le CA, le Président se réserve le droit de faire appel aux forces de l'ordre. Il est d'accord pour accueillir une délégation mais scandalisé par l'attitude consistant à aller au-delà.

Le Président annonce que Marion Gilson a été promue Professeur, elle quitte donc le CA. Une nouvelle administratrice extérieure nous rejoint, Mme M. Tribout, du groupe La Poste.

Le Président explique que l'UL est candidate à organiser un réseau européen (Raw Materials) autour des matériaux avec entre autres Arcelor. C'est une très bonne nouvelle. Le projet va de l'extraction au recyclage des matériaux, via les procédés d'élaboration, etc. Des thèses seront labellisées sur cette thématique.

Le budget de l'ESR est fragilisé. Ce n'est pas encore voté, mais au départ, 70 M€ ont été retirés. Le Président de la République les a rétablis. Mais l'arbitrage se fait à l'intérieur de l'enveloppe, donc par exemple, 20 M€ sont retirés sur les appels d'offre ANR. Des efforts supplémentaires pour renforcer ce budget seraient très difficiles. En Allemagne, on constate une augmentation de 25% pour l'ESR dans le prochain budget.

Si les budgets d'universités ne sont pas votés, le budget devra être refait, et le budget initial sera de 80% du budget initial de l'année précédente. Il est arrêté par le Rectorat.

Concernant la campagne d'emploi, si elle n'est pas votée, les emplois ne seront pas publiés.

Le CNESER d'hier n'a pas examiné les budgets des établissements. En janvier, nous n'aurons pas notre allocation définitive et l'affectation de moyens, donc nous ne pouvons qu'espérer avoir la même dotation que l'an dernier.

2. Projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 4 novembre 2014

Vote : unanimité pour

Enjeux stratégiques

2bis. Dossier candidature IDEX / I-SITE

K. Tombre, chargé du dossier, explique que les documents ont été envoyés tard mais la Présidence souhaitait que le Sénat donne un avis. Ce dernier a été positif. Tout n'est pas encore bouclé, il manque des bouts. Les partenariats se font avec tous les membres du CCOSL, mais aussi Agro Paris Tech, Georgia Tech, l'université de Sarre, les Collectivités, potentiellement l'INERIS, l'INRS, etc. Il faut tirer profit de ce que nous sommes, une Université unique (Facultés + IUT + Grandes Ecoles).



Les textes actuels ne sont pas convaincants, c'est normal, mais les collègues spécialistes seront sollicités très vite pour écrire le document final.

Le Président, en aparté, propose que si nous sommes envahis, on continue la réunion à la Présidence de l'UL. Il ne souhaite pas faire appel à la force.

Le VP CA évoque des violences de la part des manifestants. Un représentant du Collège B rétorque qu'on a aussi noté des violences émanant des vigiles...

Le Président signale qu'une délégation demande à être reçue, il accède à sa demande. Mais le débat IDEX doit d'abord être terminé.

Un représentant du Collège A note l'affichage de nos forces. Il faut avoir de l'ambition, promouvoir des projets d'envergure, mettre des moyens importants sur des projets à risque. La plus-value ce sont les projets transversaux. L'international ne lui semble pas assez fort. Et l'expression de boîte à outils peut paraître fourre-tout. Par ailleurs, quelle est l'articulation avec le CPER ?

Le Président répond qu'il n'y en a pas directement, mais on fait état dans les deux dossiers de nos forces qui sont les mêmes.

Un représentant des personnalités extérieures apprécierait qu'on fasse apparaître dans le dossier les Business Schools. Il est également important d'avoir non seulement des projets à long terme, mais également des projets concrets. Par exemple, ressources naturelles, énergie, matériaux est un domaine tellement vaste qu'il faut sans doute scinder.

Le Président se félicite que tout le CCOSL soit présent cette fois et pas seulement le CNRS.

Un représentant des Collectivités a trouvé la présentation très claire et très ambitieuse. Les Collectivités se sont réunies hier pour discuter de leur engagement dans l'IDEX. Elles affirment leur soutien, le projet est indispensable pour la Lorraine afin que nous soyons visibles. Il faut construire un projet innovant et différenciant. Elles ont décidé une conférence de presse pour soutenir le projet et une mutualisation des moyens pour soutenir le dispositif chercheurs d'avenir.

A la remarque d'un administrateur sur le manque de communication sur le sujet, le Président rétorque qu'en Lorraine, on fait ce qu'on dit, ce qui n'est pas le cas de tous, notamment de certains lauréats.

La présélection est prévue le 21 janvier 2015.

Vote : 3 refus de vote, 1 contre, 2 abstentions

Affaires Financières

3. Budget Rectificatif n° 2

Le Président précise que ce BR passe un peu tard, il aurait été plus logique de le passer au CA précédent, mais il était difficile d'intégrer toutes les remontées des composantes.

La VP Finances précise que le BR2 répond à une nécessité technique pour assurer la fin de gestion 2014. Ce n'est pas un réel ajustement. On a tenu compte de notifications à l'été (+ 1,2 M€ de dotations) mais de nouvelles dépenses ont aussi été intégrées. Le compte de résultat passe du coup de -1,3 à -0,97 M€. Une nouvelle notification est arrivée, non intégrée au BR2, mais qui devra financer les entreprises non retenues au titre du PPP.



On a réajusté la prévision de Masse salariale (MS), pour intégrer la Prime d'Intéressement et la revalorisation du régime indemnitaire statutaire des BIATSS. Les dépenses de fonctionnement sont en diminution (fluides – chauffage et fournitures).

En conclusion, c'est un BR technique, pas un budget complet. Le réajustement au plus près de l'exécuté n'a pas été fait faute de temps et du fait du télescopage avec l'élaboration du budget 2015.

Le Président précise que les manifestants ne souhaitent finalement pas envoyer de délégation.

Un représentant du Collège B, qui siège par ailleurs au CNRESER, fait une petite référence à la situation de l'ESR. Le budget de l'ESR n'est pas sanctuarisé. Dans les faits, il diminue de façon effective pour certains postes. Des crédits sur 2014 ont également été annulés. Ceci ne correspond pas toujours à des baisses de financement pour les universités, mais le discours officiel consistant à valoriser l'ESR, la jeunesse, etc. n'est pas suivi d'effet. Ensuite, il y a eu le rétablissement des 70 M€ par le Président. Mais de fait, le rabout était de 136 M€ (66 M€ supplémentaires pour les organismes, non rétablis). Au niveau national, le budget de l'ESR est donc très inquiétant.

Au niveau local, il note un décalage avec le discours national. Le Rectorat et la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) soutiennent une politique financière très stricte (on ne peut inscrire au budget que les recettes et dépenses associées à des notifications effectivement reçues). Impossible dans ces conditions d'établir un budget sincère, et un décalage est entrevu par rapport au discours de l'Etat.

Le Président acquiesce et signale que nous avons reçu hier par le Rectorat la dernière notification (*définitive* ?) de nos crédits 2014.

Le même administrateur continue sa démonstration concernant le BR2. Il a comparé le BR2 2013 avec l'exécution 2013 afin de se donner des idées. Il constate que le BR2 2014 est donc très prudentiel. Les charges de personnels sont systématiquement sous-évaluées, et les charges de fonctionnement surévaluées. Mais vu la multiplicité des composantes, c'est assez logique. Ceci étant, entre les dépenses de fonctionnement (hors MS) et les recettes de 2013, on a des écarts de l'ordre de 17 à 20 M€.

La VP Finances répond que ces différences sont fortement liées aux recettes pluriannuelles. Ces recettes sont souvent comptabilisées 2 fois. Au BR2, on demande aux composantes de désinscrire les recettes non consommées, afin de les réinscrire en 2015. Mais toutes les composantes ne le font pas, et attendent pour certaines le BR1 2015. C'est un exercice difficile.

L'administrateur se demande surtout dans quelle mesure on doit se montrer alarmiste ou optimiste.

Le Président signale que notre souci est qu'une somme de petits écarts peut donner un grand écart. Nous avons une idée de plus en plus précise de nos recettes. Une budgétisation plus sincère se fera naturellement avec la nouvelle gestion budgétaire en comptable publique.

Un représentant des BIATSS constate que cela fait plusieurs années que l'on voit des BR avec la problématique de la fiabilisation des recettes hors Etat. Comment améliorer cela ?

Le Président répond qu'un effort est encore à faire concernant le dialogue avec les composantes.

Une de vos représentants demande des précisions sur des variations fortes de certaines lignes.

Le Directeur de la DBF (Direction du Budget et des Finances) répond que certains comptes ont été ajustés réglementairement, par exemple en transposant certaines



dépenses d'un compte à l'autre. Les charges exceptionnelles résultent de la prise en compte des droits d'inscription (apprentissage et formation professionnelle).

Vote : 2 refus de vote, 4 contre, 2 abstentions, 19 pour.

Vos élus ont évidemment voté contre ce budget rectificatif, puisqu'il intègre, refrain connu, la politique des gels de postes.

4. Budget 2015 (avis) + présentation de l'annexe immobilière et du PAP (pour information)

Le Président fait un rappel du cheminement. Au Sénat, il a été proposé une économie de 2% de la MS. Le Sénat a voté ces mesures. Ceci représente 10 M€, sachant qu'il a été proposé au CA de ne pas voter l'intégralité de cette baisse (5 M€). Le souci est que le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) n'est pas complètement couvert par la MS. Cette année la MS nous sert à payer uniquement les salaires. Les économies peuvent être faites sur la non revalorisation des régimes indemnitaires et le non-paiement de certaines primes...

L'UL a présenté au Rectorat un budget en déséquilibre (-3 M€). Le Rectorat a précisé que certaines actions ne pouvaient être inscrites que si certaines recettes étaient assurées. Le budget a donc été rectifié. Mais le Président veut terminer la revalorisation du Régime Indemnitaire des BIATSS, et compte la réinscrire au BR1.

La VP Finances explique que le Budget initial fait apparaître un résultat positif de 300 k€ et une Capacité d'auto Financement (CAF) de 10,7 M€ ainsi qu'un prélèvement sur le Fonds de Roulement (FdR) de 5,1 M€. Le modèle national d'allocation de moyens SYMPA a été conservé pour le moment, on n'est pas encore passé à son successeur MODAL. Pas de notification 2015 pour le moment, l'UL a donc pris une hypothèse de stabilité de la dotation Etat. L'évolution des dépenses de MS prévue était de +8 M€, il fallait la ralentir (-5 M€). Le contexte est très défavorable (situation financière, nationale, etc.). Certaines recettes, donc dépenses associées, ne sont pas inscrites, même si on sait que la dépense sera faite. On est assez proche du BR2 2014 pour ce budget. On note une relative maîtrise de l'augmentation de la MS, mais le GVT représente 2,9 M€. La dynamique est insuffisante au vu des perspectives de recettes. On a donc retiré du budget des dépenses : Prime d'intéressement (1 M€), évolution du régime indemnitaire des BIATSS catégorie A (0,2 M€ en 2015, 0,66 M€ en année pleine), heures complémentaires (0,5 M€).

Concernant le fonctionnement hors MS, on a pratiqué un ajustement des dotations aux amortissements, la réserve de fluides (en cas de variation climatique) est réduite de 0,4 M€. L'enveloppe de projets formations est ramenée à 0,8 M€ (ce qui constitue une augmentation de 0,1 M€ par rapport à 2014). Des projets de direction sont déprogrammés. La hausse de l'investissement est liée aux grands projets (projet Daum de l'IJL) mais la dépense sera plus faible que présenté car il est nécessaire d'inscrire toute la dépense au budget 2015 même si elle n'est pas entièrement effectuée cette année-là. L'évolution du FdR est de -5,1 M€ car sont comptabilisées des dépenses réalisées en 2015 mais dont la recette a été reçue antérieurement, des recettes 2015 pour des dépenses postérieures, des dépenses non encore financées (3 M€ pour l'IJL en 2015, autant en 2016). Il est inclut notamment 2,7 M€ pour les travaux d'interface de l'IJL (recherche de financements en cours).

En conclusion, le budget 2014 est fragile, mais le budget 2015 est pire. Un BR sera à attendre dans la foulée du compte financier 2014. Comme notre modèle aura fonctionné pendant un an, on aura une compréhension plus fine du compte financier 2014, donc le BR1 2015 devrait être plus précis. La MS sera à piloter de façon de plus en plus serrée.



L'UL est sous tension, mais nous avons une dynamique de projets (I dex, Daum, Campus) et nous avons un Projet Annuel de Performance (PAP) qui montre que nous avançons.

Le VP Immobilier précise qu'annexe immobilière est jointe au budget, c'est désormais une obligation légale. On note une augmentation des surfaces en 2015 (mise en service de l'IJL - restitution au Grand Nancy du bâtiment hébergeant le muséum aquarium). Le doublement des dépenses d'investissement correspond à la mise en place du plan campus.

Une motion est déposée par Fedelor et les étudiants de Lorraine. Elle dénonce les effets d'annonce du Gouvernement et la dégradation des conditions d'études des étudiants de l'UL. Le Président et les administrateurs proposent quelques modifications de forme et le Président la met au vote.

Une de vos représentants regrette simplement que le Président ait répondu négativement à la demande d'une journée morte à l'UL, car demain c'est l'offre de formation de l'UL qui sera touchée...

Vote de la motion : 4 abstentions, autres pour.

Une de vos représentants est étonnée, dans la présentation de l'annexe immobilière, de la classification des diminutions de m². Par ailleurs, le CT a voté un moratoire concernant le déménagement de l'ESPE. Il a noté une grande inquiétude des personnels sur les moyens affectés en cas de déménagement.

Le Président précise qu'on regarde actuellement d'autres scénarii qui permettraient de conserver les ESPE en place, mais tout cela s'inscrit dans un schéma global de déménagement/aménagements. Pour ce qui est du moratoire (arrêter de réfléchir à la procédure), la réponse est non.

Une représentante du collège B signale qu'un déménagement précédent a été très mal vécu sur le site de Paixhans.

Un représentant du Collège B demande où on en est sur le FdR ? Il voudrait avoir au CA un suivi des compensations données par l'Etat pour couvrir ses décisions (GVT, etc.).

La VP Finances répond que c'est difficile à dire car on ne peut pas simplement empiler la variation de 2014 avec celle prévisible de 2015.

Le Président émet une remarque sur la réduction des heures complémentaires. L'UL a une idée très précise des dépenses de l'année passée à même périmètre de l'offre de formation. Il y a 1,5 à 2 M€ d'écart entre le budget et le réalisé. La réduction proposée pourrait donc ne pas être douloureuse. Il ajoute que sur la fin du projet IJL, l'UL reprend en toute responsabilité la Maitrise d'Ouvrage pour terminer. Le Président fera le tour des financeurs pour que le budget de l'UL ne soit pas impacté.

Une de vos représentants est étonnée par l'augmentation de la ligne des fournitures non immobilisées (+2 M€) et par la baisse symbolique de la ligne formation continue.

Le Directeur de la DBF précise que sur la formation continue, on ne voit ici que la partie externalisée, et pas ce qui est fait en interne. Pour la ligne fournitures, c'est un peu une ligne fourre-tout, qui sert à absorber des enveloppes de réserves. Il y a donc une grosse part d'évaluatif.

Vote : 2 refus, 5 contre, 4 abstentions, autres pour.



Vos élus ont voté contre ce budget initial 2015, intégrant encore et toujours de nouveaux gels de postes.

6. Admissions en non valeur ou remise gracieuse

Vote : unanimité pour

7. Sortie des biens de l'inventaire

Vote : unanimité pour

Ressources Humaines

8. Campagne d'emplois

La VP RH détaille les axes de la campagne, atteindre des objectifs de maîtrise de la MS (2,5 M€ d'économie). Des emplois sont gelés, d'enseignants-chercheurs, de BIATSS, d'ATER, de PAST, de MAST, etc.

Le total des emplois enseignants est de 183, dont 98 publiés (94 concours). 6 mutations, 16 postes non publiés, et 31 + 32 (en 2014) gelés. Sur les postes non publiés, on n'exclut pas d'utiliser la MS pour des ATER, des invités, etc. Pour les postes gelés, la MS ne peut pas être utilisée.

Les emplois BIATSS sont au nombre de 221 (y compris les Sauvadet infructueux). 174 sont publiés, dont 57 à concours et 80 en Sauvadet. On note 4 mutations, 24 postes non publiés, 19 gelés.

Un de vos représentants signale que plus de postes BIATSS que de postes enseignants-chercheurs sont publiés, mais on y trouve 80 Sauvadet dont on peut soupçonner une réussite de 10 à 15%... Quid également des 20 postes allouées par l'Etat en 2015 au titre du contrat de site ?

Le Président explique qu'en ce qui concerne les 20 emplois de 2014, 8 sont utilisés pour des contrats doctoraux. En 2015, on rediscutera des postes 2015 (dont le budget commence seulement en septembre) mais l'idée est de rester dans la continuité. Une partie contribuera aux économies de MS.

Un représentant du Collège A souligne le problème des doctorants contractuels dans certaines disciplines où 3 ans de thèse ne suffisent pas. Comment font-ils pour faire la jonction avec un éventuel poste d'ATER ? Il faudrait certainement mieux ajuster les moyens en termes d'ATER et pas augmenter les moyens sur les contrats doctoraux sans se demander ce que les doctorants deviennent au bout de 3 ans.

La VP RH rétorque que la politique globale de l'établissement doit être regardée en termes d'emplois, afin de maîtriser notre MS.

Le Président ajoute qu'on ne peut pas afficher trop de postes d'ATER pour terminer une thèse, car de facto on encourage les thèses à trainer en longueur. Pragmatiquement, on sait aussi que dans certains domaines, 3 ans c'est trop court.

Un représentant des BIATSS note que cette année, beaucoup moins de motions pour critiquer le gel d'emplois ont été déposées. La procédure de détermination des emplois à geler a-t-elle été menée de la même façon que l'an dernier ?



Le Président répond que oui, la méthode était identique. Les Collégiums et Pôles Scientifiques ont le plus souvent joué le jeu. Dans un Collégium, tous les emplois sont remontés sans priorité, la Présidence a arbitré.

Un représentant du Collège B trouve qu'on n'a plus de quoi soutenir l'offre de formation, il nous faut donc tailler dans la masse, c'est différent de l'attitude consistant à discuter de l'offre de formation sans cette pression.

Le Président répond qu'effectivement, certaines Ecoles ont d'ores et déjà prévu de diminuer le nombre de places offertes à concours, donc le nombre de groupes de TD.

Une représentante du Collège B explique qu'on peut se demander si c'est bien de pousser les gens à faire des doctorats si on n'a pas de débouchés dans l'ESR. Et de façon générale, les étudiants seront moins tentés de faire des thèses. C'est sans doute naïf de croire que l'on développera l'ESR avec moins de moyens...

Un représentant des personnalités extérieures ajoute qu'en Allemagne, il existe une schizophrénie entre la volonté de réduire la durée des thèses et d'augmenter leur qualité. Les doctorants de 4^{ème} année sont de plus en plus payés par les caisses sociales. L'argent supplémentaire ne va pas vers les doctorants...

Le Président afin d'éclairer le vote rappelle que si les emplois ne sont pas votés au moment de la remontée des postes, mi-janvier, il n'y a aucune campagne possible en ce qui concerne les postes BIATSS. Il faudrait recruter des contractuels pour réaliser le travail.

Vote : 2 refus de vote, 5 contre, 7 abstentions, 14 pour.

Bien que cette position soit donc irresponsable, vos élus ont voté contre la campagne d'emplois intégrant de nouveaux gels de postes.

Le Président conclut en expliquant que 2 agents de l'UL ont été blessés dans les événements du matin, on constate aussi un dégât matériel concernant un vigile.

9. Fonctions ouvrant droit à la NBI

La VP RH explique que la NBI n'est pas une prime mais une reconnaissance de fonction. L'enveloppe de points du MESR est fermée, on ne peut la compléter. Ce travail, fruit de 2 ans de travail entre Direction et représentants syndicaux, est une première étape, un complément doit être effectué en 2015.

Le DRH complète en précisant qu'une grille a été fixée. Il nous faut une base réglementaire car nous avons un état datant de l'avant UL. Des personnes ont changé de fonction, des nouvelles fonctions sont apparues, etc. Les composantes ont fait remonter des besoins, et le GT a recherché des critères. Un des critères mentionnés dans le texte initial instituant la NBI fait état de l'encadrement. Pour l'administration c'est très bien mais pour les métiers techniques, non. Il reste encore 1300 points à distribuer, une mise à jour du recensement à faire, etc. Une compensation financière de la perte de NBI par une augmentation du régime indemnitaire sera apportée aux agents concernés tant que leur régime indemnitaire n'a pas été revalorisé à hauteur du delta de NBI.

Le Président remercie le GT pour ce long travail de qualité.

Un de vos représentants reprend les remerciements à notre compte. On constate toute de même que certaines composantes, trop souvent, font remonter un nom de personne et donc la fonction qu'elle exerce, plutôt qu'une fonction essentielle. Il rappelle que



l'encadrement n'est pas le seul critère et qu'il faut vraiment inscrire le bénéfice de la NBI sur la fiche de poste.

Le Président prend acte.

Une de vos représentants déplore que le nombre de points ne soit pas suffisant pour satisfaire toutes les fonctions. A Metz, avait ainsi été mises en place des NBE (Nouvelles Bonifications d'Etablissement).

Une représentante du Collège B signale que certains besoins n'ont visiblement pas été exprimés dans les mêmes termes dans toutes les composantes. Certaines fonctions identiques ne sont certainement pas exprimées de la même façon.

Vote : 4 abstentions, autres pour.

10. Reconnaissance indemnitaire de la fonction d'Assistant de Prévention

Le DGS précise que l'hygiène et la sécurité sont gérés par la DHSE, mais comme cela représente 12 personnels, la DHSE s'appuie sur un certain nombre (220) d'agents de prévention.

Le DRH explique que l'établissement peut mettre en place un intéressement pour ses personnels dans le cadre de l'article L954-2. Trois niveaux ont été définis (risque tertiaire, risque tertiaire + prise en charge des visites de site, risques spécifiques – chimiques, ionisant, etc.). La modulation va de 250 à 750 € selon le niveau. La prime sera versée en 1 fois au mois de juillet. C'est le CHSCT qui cotera le niveau pour chaque assistant.

Une de vos représentants est tout à fait pour cette reconnaissance, d'autant que la fonction d'assistant de prévention se base sur le volontariat.

Le Président revient sur le vote du CT et note que quand on vote des dépenses, c'est facile, quand on vote des équilibres budgétaires, on ne retrouve pas les mêmes...

Ce à quoi un de vos représentants réplique que la majorité du CT s'est prononcée contre la dépense supplémentaire liée à la prime d'intéressement...

Vote : 2 abstentions, autres pour.

11. Référentiel d'activités des Enseignants-Chercheurs 2014-2015 (pour information)

Le Président explique que ce référentiel sera débattu en CA restreint (obligation légale).

La VP RH présente les modifications (mineures) par rapport au texte actuel. Les sous-services seront recensés l'an prochain par la Direction de la Formation, de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle (DFOIP).

Un représentant étudiant demande ce qu'il en est des statuts PACES ?

Le Président répond que le travail est difficile car il ne voudrait pas que la PACES dépende d'une seule composante. Ceci étant, l'activité des personnels est reconnue dans le référentiel.



12. Rehausse exceptionnelle de la prime cible – Régime indemnitaire statutaire des personnels titulaires de catégorie B et C sur décision ministérielle

Le Président signale la difficulté d'application pratique de cette mesure, car ce n'est pas la prérogative du Ministère de l'Education Nationale de proposer cela. Du coup, un avis du CA est demandé. La mesure est compensée uniquement pour les titulaires.

La VP RH rappelle qu'une prime de 100 ou 50 € bruts est actée pour les agents BIATSS de catégorie C et B respectivement.

Une représentante du Collège B trouve que c'est un cadeau pour les personnels mais demande si cela restera exceptionnel.

Le DRH précise que oui, cela sera mis en œuvre seulement en décembre 2014. La Ministre a annoncé que cela serait également le cas en décembre 2015.

Un représentant du Collège A en conclut que la Ministre a donc de l'argent.

Le Président répond que c'est un principe de vases communicants. Cet argent a donc été pris ailleurs.

Vote : 1 abstention, autres pour.

13. Rehausse exceptionnelle de la prime cible – Régime indemnitaire statutaire des personnels contractuels de catégorie B et C. Octroi de la mesure ministérielle aux personnels contractuels

La VP RH indique qu'il s'agit d'une extension de la décision du Ministère aux agents contractuels dans le cadre de notre règlement de gestion.

Vote : 1 abstention, autres pour.

14. Désignation des rapporteurs chargés d'évaluer le dispositif d'intéressement expérimental et sectorisé 2014

Le Président indique 4 candidats pour 4 postes : A. Henrot (Collège A), F. Paulus (collège B), P. Gérard et B. Dussoubs (Collège BIATSS).

Vote : 2 refus de vote, autres pour.

14bis. Rémunération des intervenants participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de fonctionnement de jurys d'examens et de concours d'entrée aux écoles organisés par des établissements d'enseignement supérieur à compter du 1^{er} janvier 2015

Vote : unanimité pour



Vie Institutionnelle

15. Modification du Règlement Intérieur de l'Université de Lorraine, principal et annexe relative au Pôle Scientifique SJPEG

Le VP CA explique que ce point est reporté, car il concernait des modalités de vote électronique et de visioconférence. Le CT, auquel le texte a été soumis, avait émis un certain nombre de remarques. Le texte sera retravaillé.

16. Modification des statuts de la Faculté des Sciences et Technologies de Nancy

Le SG présente les modifications.

Vote : 1 refus de vote, autres pour.

17. Modification des statuts de la Faculté de Médecine

Le SG présente les modifications.

Vote : 3 refus de vote, autres pour.

18. Modification des statuts de TELECOM Nancy

Le SG présente les modifications.

Un représentant étudiant note que les personnalités extérieures (16) sont 4 fois plus nombreuses que les usagers.

Le Président trouve la remarque judicieuse.

Vote : 1 refus de vote, 5 abstentions, autres pour.

19. Fin d'existence statutaire du service général du Campus Manufacture ; reprise des activités par ISAM-IAE, transfert des personnels et des moyens vers la composante

Le DGS explique que le service général du CLSH a récemment été restructuré. Il restait un service particulier (6 agents). Il est proposé de le rattacher à l'ISAM-IAE.

Un représentant étudiant pose une question annexe sur la bibliothèque associée à l'ICN. Quel sera son devenir lorsque l'ICN aura déménagé ? quid en particulier des ouvertures entre 19 et 22h ?

Le Président répond que la bibliothèque sera conservée, mais on n'a pas encore statué sur les horaires.

Vote : 1 refus de vote, autres pour.



Recherche & Valorisation

20. Modalités d'attribution de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR) pour 2015

Le VP CS résume les propositions du CS, recourir à l'instance nationale comme en 2014, lier l'attribution au classement (prime la plus forte au niveau A, prime inférieure au niveau B, rien au niveau C).

Un représentant du collège A propose comme l'an dernier de baisser le niveau des primes de 1^{er} rang (6 k€ au lieu de 7 k€). L'idée est de faire un effort symbolique par rapport aux difficultés des jeunes liées aux gels de postes.

Le Président rappelle que le nouveau montant ne peut être attribué qu'aux nouvelles vagues et pas aux anciennes (le montant affiché l'est pour les 4 ans d'obtention).

Un représentant du Collège B rappelle que son syndicat a toujours soutenu le recours à l'instance nationale. Ce n'est pas toujours simple, car la section CNU sociologie n'a par exemple pas voulu statuer.

Le Président précise qu'on ne peut rien faire en local pour aller contre cela. Le seul recours possible des collègues est à faire directement auprès du Ministère.

Un représentant du Collège A croit à la force des symboles, quel message va-t-on envoyer aux collègues ?

Un représentant du Collège B se dit que si on réduit toutes les primes, les promotions, etc. on tuera la motivation.

Un représentant du Collège A craint le risque d'introduire une discrimination. On a accepté que les titulaires de PEDR soient limités à 50 h TD complémentaires (au moins en interne). C'est dommage que ceux qui veulent valoriser le potentiel de l'UL soient frappés.

Une représentante du Collège B évoque le risque de commencer à vouloir comparer les catégories de personnels.

Le Président souligne que le symbole de baisser ces primes est plus fort que le simple effort des concernés, c'est ouvrir la porte à baisser l'ensemble des primes pour tous les personnels.

Vote indicatif sur modification à la baisse de la PEDR : 4 pour, 7 abstentions, 13 contre.

Vote sur le recours à l'instance nationale : 1 refus de vote, 1 abstention, autres pour

Vote sur l'attribution des niveaux : 1 refus de vote, 2 abstentions, autres pour

Vote sur les montants : 1 refus de vote, 4 contre, 1 abstention, autres pour.

21. Détermination du niveau de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR) pour les membres de l'Institut Universitaire de France (IUF) pour 2015

Le VP CS présente la proposition de 8500 € pour les juniors et 12 000 € pour les seniors (soit + 2 000 € par rapport à l'an dernier).

Le Président rappelle qu'une partie de la prime est compensée par l'Etat.

Un représentant du Collège A demande pourquoi passer de 10 à 12 k€ ? Il souhaiterait connaître le nombre de nouveaux IUF ?



Le VP CS répond que le montant est augmenté afin d'être plus attractifs pour l'établissement. Il n'a pas en tête le nombre de nouveaux. Il s'agit aussi d'aligner les niveaux par rapport aux financements de l'ERC (European Research Council).

Vote : 1 refus de vote, 4 contre, 1 abstention, autres pour.

22. Détermination des montants des distinctions scientifiques, nationales et internationales, ouvrant droit à PEDR

Vote : 3 refus de vote, 0 contre, 5 abstentions, autres pour.

23. Détermination des modalités d'attribution de la Prime European Research Council (ERC)

Le VP CS explique qu'il faut pour le candidat montrer qu'il va se consacrer à la recherche, d'où le niveau de décharge de service proposé ici (60%). En ce qui concerne cette décharge, ainsi que le montant de la prime, cela est inscrit dans le projet donc pas d'incidence sur les finances de l'Etablissement. Pour le moment, aucun EC de l'UL n'est concerné, seuls des chercheurs EPST le sont dans l'établissement.

Vote : 1 refus de vote, 0 contre, 2 abstentions, autres pour.

Etudes & Insertion Professionnelle

24. Convention-cadre entre l'Université, le Rectorat de l'Académie et les lycées lorrains, relative aux Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE)

Le VP CF explique que les étudiants des CPGE doivent être inscrits dans un établissement de leur académie, ils sont donc inscrits à l'UL et ont accès à ses services (ENT, cours en lignes, etc.). Le tarif est de 100 € et cela concerne 2300 étudiants. Par ailleurs, une commission est mise en place pour définir les modalités d'admission d'un étudiant qui voudrait intégrer l'UL depuis les CPGE.

Vote : 1 refus de vote, autres pour.

25. Création du Diplôme d'Université (DU) Innovation et Technologies Avancées en Prothèse Dentaire BO 11/12 (v2)

Le VP CF rappelle que le dossier a été présenté plusieurs fois au CF. La version finale a été validée.

Une représentante du collège B s'étonne que la marge prévisionnelle soit de 24 k€. Le budget présenté devrait être en équilibre.

Le Président explique que la faculté d'odontologie n'applique que des tarifs très faibles pour ses étudiants en termes de matériels supplémentaires par rapport à d'autres facultés. Cette marge permet aussi de financer du matériel complémentaire. La remarque sera prise en compte et les coûts de matériel inclus dans les dépenses afin d'équilibrer le budget.

Vote : 1 refus de vote, 2 abstentions, 5 contre, autres pour.



Hygiène & Sécurité

26. Programme d'actions de prévention des risques professionnels pour 2014

Le DGS explique que le CHSCT s'est réuni 17 fois en 2 ans, à comparer aux 3 réunions obligatoires par an fixé dans ses statuts.

La Directrice de la DHSE fait le bilan de la prévention au niveau UL. En 2013 ont été comptabilisés 159 départs en retraite, 10 décès, 110 accidents du travail (88 BIATSS, 22 enseignants-chercheurs). On a noté 34 accidents avec arrêt de travail, 76 sans. Le document unique de l'UL est la somme de 150 à 200 DU de composantes, laboratoires, directions, etc. avec des formats différents. Le bilan SST a été approuvé à l'unanimité au CHSCT en juin 2014.

Vote : unanimité pour

27. Bilan santé et sécurité au travail 2013

La Directrice de la DHSE présente le programme 2014. 5 grandes rubriques sont prévues : organisation de la prévention (registres sécurité entre autres) ; démarche globale de prévention (acquisition d'un logiciel pour réaliser le DU) ; environnement et risques spécifiques (marchés des déchets chimiques, radioprotection, collecte des déchets radioactifs, etc.) ; formation et information (développer les formations HSE) ; indicateurs et bilans à développer. Ce programme a été approuvé à l'unanimité du CHSCT du 27/02/2014.

Il faut nous préparer à une prochaine visite Santé et Sécurité de l'IGAENR, normalement en 2015. Il est fait remarquer qu'il faudra recalculer le calendrier bilan/programme en 2015.

Le DGS note qu'un effort reste à faire sur la visibilité et la disponibilité du registre de sécurité dans chaque composante.

Un représentant du collège B demande qu'il soit vérifié si le CT doit ou pas se prononcer avant le CA concernant le bilan et le programme du CHSCT.

Vote : unanimité pour

Vie Universitaire

28. Schéma directeur « Handicap »

29. Création d'une Commission « Sport »

Ces deux points ont été reportés

Achats & Marchés Publics

30. Politique relative aux déplacements : abrogation et remplacement de la délibération n°9 du 20 novembre 2012, avec effet au 1^{er} mars 2015

Le SG de l'UL explique que le CA a fixé en fin 2012 des règles concernant les déplacements. La décision fixait un cadre commun aux ex-établissements et traduisait certaines dispositions réglementaires. Un GT a travaillé en 2013-2014 et proposé des préconisations. Il existe aussi une volonté de réaliser des économies. Les déplacements représentent 5,8 M€ en 2014.



On va dans le sens de la responsabilisation plus importante des acteurs. Des plafonds de dépense sont institués. Le train est privilégié par rapport à l'avion (rendu seulement possible si la durée du déplacement est supérieure à 3h).

Une de vos représentants note que la prévision du budget déplacement est en augmentation pour 2015.

Le Président rétorque que c'est la somme du total des remontées des composantes.

Un de vos représentants demande, dans le cas du recours à la première classe pour un trajet de plus de 3h, si la correspondance est incluse ou non ?

Le Président répond que c'est la durée totale du trajet qui compte, sans prendre en compte les correspondances.

Vote : unanimité pour

31. Avenant de prolongation de la délégation de service public concernant la mise à disposition et exploitation de photocopieurs et imprimantes, destinés aux utilisateurs de certaines bibliothèques de l'Université de Lorraine

Vote : unanimité pour

International

32. Critères modifiés d'attribution de deux dispositifs financiers pour financer la mobilité internationale sortante des étudiants, à compter du 1^{er} janvier 2015

Redéfinition des statuts permettant de bénéficier de bourses ERASMUS.

Vote : unanimité pour

33. Convention-cadre de coopération internationale pédagogique et scientifique entre l'Université de Lorraine et l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Vote : unanimité pour

Fin du CA à 18h30

Vos élus représentants des BIATSS SNPTES – A&I UNSA au CA

Béatrice VAILLANT

Bernard DUSSOUBS